

Tendre l'oreille au lieu de détourner le regard! Racisme et courage civil dans le trialogue

Evènement Journée professionnelle INTERPRET pour les interprètes

communautaires

Date 17 mai 2014

Lieu Paroisse Frieden, Berne

Intervenant-e-s gggfon Giorgio Andreoli & Mireille Gugolz

gggfon - Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus, Bern



Racisme

« Le racisme est la valorisation, généralisée et définitive, de différences, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier une agression ou un privilège. » (A. Memmi, 1987)

Le racisme représente toujours un rapport de domination entre deux personnes ou groupes, une des deux parties soulignant certaines particularités de l'autre (p. ex. des caractéristiques physiques et culturelles ou des appartenances ethniques, nationales ou religieuses). Elle dévalorise ces caractéristiques réelles ou imaginaires et considère l'autre partie comme inférieure. Cette considération lui permet de se valoriser, de garder des privilèges ou de justifier des agressions.

Le racisme peut être décrit comme un phénomène qui repose sur quatre éléments liés entre eux :

- perception et insistance sur des différences réelles ou imaginaires (différenciation) ;
- répartition des personnes en groupes, en fonction de leurs différences (catégorisation, création de stéréotypes) ;
- valorisation des différences (préjugés) ;
- utilisation des différences pour nuire aux autres, et éventuellement pour en tirer profit (discrimination).

Le racisme peut prendre une forme indirecte, p. ex. par des propos discriminatoires émis sur des tiers ou des tactiques latentes d'exclusion. Mais le racisme peut aussi se manifester directement : par de la violence verbale, de la pression psychique, de la violence physique exercée contre des individus. Il peut aller jusqu'au génocide. En tant qu'idéologie, le racisme propage par exemple certaines conceptions du monde et certaines valeurs dans les médias (M. Eckmann & M. Eser Davolio, 2003).

Source: Alliance Sud, Juko, Friedensdorf (2012): Schau hin! Bilder und Texte zu Rassismus und Zivilcourage. Schulverlag

Norme pénale relative au racisme

Selon l'art. 261 bis, toute personne qui, publiquement,

- aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse,
- aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion,

sera punie d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Discrimination

- « La discrimination est un traitement inégal et abaissant de personnes de personnes dans des situations comparables. » (W. Kälin, 1999, c'est nous qui traduisons)
- « La discrimination décrit le préjudice économique, culturel ou social porté à des individus ou à des groupes, sur la base de caractéristiques (réelles ou fictives). Caractéristiques : origine, appartenance ethnique, nationalité, langue, religion, opinion politique, habitudes sociales, caractéristiques extérieures (p. ex. la couleur de la peau), capacités physiques ou mentales, sexe ou orientation sexuelle. » (www.gggfon.ch, c'est nous qui traduisons).



Courage civil

« Le courage civil consiste en des actions verbales ou non verbales, qui s'orientent à des valeurs humaines et démocratiques, qui sont visibles pour d'autres et qui se réfèrent au bien de la communauté. » (G. Meyer, 2004, c'est nous qui traduisons)

Le courage civil se compose des deux termes « civil » (citoyen, civique) et « courage » (audace, cran). Le courage n'est ni de la bravoure militaire ni de la témérité personnelle, mais un courage fondé sur des principes humains et démocratiques dont fait preuve un individu ou un groupe, dans une situation risquée. Le courage civil est un comportement courageux d'une personne qui exprime son mécontentement à l'égard d'autorités, de supérieur-e-s hiérarchiques ou de personnes puissantes, sans prendre en considération les désavantages possibles qui peuvent en résulter pour elle. Kurt Singer (professeur universitaire de psychologie pédagogique et de pédagogie scolaire, psychanalyste, décédé en 2009) a décrit le courage civil comme « le fait de dévoiler, de manière critique et attentive, le fait de résister, le fait de prendre position contre ou pour quelque chose » (c'est nous qui traduisons).

Chacun et chacune peut faire preuve de courage civil ! En effet, il ne s'agit ni d'une qualité ni d'une caractéristique personnelle. Toute personne est capable de courage civil à sa façon. Et surtout : le courage civil s'apprend. Le courage civil peut être attendu de chacune et de chacun d'entre nous, sur la base d'une conception du monde humaine et démocratique et des droits humains.

Tous les êtres humains ont des droits

Les droits humains sont des droits fondamentaux, qui sont valables pour chaque être humain, de par son état d'être humain, sans exception, sans condition préalable ou sans qu'il faille fournir quoi que ce soit auparavant. Il est attendu de chacun et chacune d'entre nous que nous veillions à ce que les droits humains puissent être imposés et que les droits de tous et toutes soient respectés.

Dignité humaine

Tous et toutes sont responsables et s'engagent pour une société qui protège la dignité humaine de tous et toutes. Cela peut signifier d'une part qu'il faut poser des limites lorsque la dignité humaine est touchée, et d'autre part qu'il faut exercer de la tolérance à l'égard des innombrables modes de vie de l'être humain. L'ouverture, le dialogue et la connaissance permettent la tolérance sur la base du respect de la dignité humaine et des droits humains de tous et toutes.

Empêcher l'apparition d'un terrain favorable

Le fait de détourner le regard permet aux auteur-e-s d'actes de racisme d'apparaître comme le « bras violent » d'une majorité silencieuse. Le courage civil empêche l'établissement d'un terrain favorable à cette situation.



Le courage civil ne peut pas être délégué

Ce n'est que lorsque chacun et chacune trouvent le courage d'intervenir qu'il est possible d'assurer la dignité humaine de tous et toutes. Il n'est pas possible de déléguer le courage civil.

Responsabilité des spectateurs et sepctatrices

Toutes les personnes présentes portent une responsabilité quant aux évènements. Se défiler ou se taire ne nous permet pas d'échapper à cette responsabilité et ces comportements ont également des conséquences pour tous les participant-e-s. En effet, le comportement des témoins déterminent pour une part considérable le développement d'une situation d'agression. Contrairement aux agresseurs et aux victimes, les témoins ont une plus grande marge de manœuvre, puisque leur participation aux évènements est moins importante.

La répression ne suffit pas

La répression ne suffit pas à résoudre durablement des problèmes fondamentaux. De plus, l'exigence d'un contrôle renforcé procure un sentiment de sécurité, qui n'existe pourtant pas de manière « absolue ». Toutefois, dans certaines situations, les droits fondamentaux doivent être protégés par le monopole de la violence de l'Etat (police). Et la police est tenue de rendre des comptes quant à ses activités.

Répondre à la violence par la violence ne sert à rien

En répondant par la violence, on se retrouve coincé-e dans la spirale de la violence. Ainsi, le système de la violence qui règne dans le monde ne pourra pas être vaincu. Au contraire, il sera alimenté et la violence est transférée à une nouvelle situation, sous une nouvelle forme. Le recours à des moyens condamnables ôte sa substance à l'objectif qui était louable et ne permet sa réalisation que de manière limitée.

Sources:

Gerd Meyer (2004): Zivilcourage lernen. Baden-Württembergische Bundeszentrale für politische Bildung Alliance Sud, Juko, Friedensdorf (2012): Schau hin! Bilder und Texte zu Rassismus und Zivilcourage. Schulverlag



Fil conducteur relatif au courage civil



Le gggfon a développé un fil conducteur relatif au courage civil, pour le travail sur le terrain. Il encourage à faire preuve de courage civil et donne des idées d'actions concrètes.

Tout le monde peut faire preuve de courage civil : ne pas détourner le regard, garder la tête froide, agir.

- Je communique mon désaccord avec ce qui se passe
- J'attire l'attention sur les évènements et les rend publics
- Je m'adresse de manière directe aux personnes présentes et leur demande de l'aide
- J'essaye d'intervenir (si possible) dans le but de concilier
- Si nécessaire, j'appelle la police/les secouristes/les pompiers...
- Je me déclare prêt-e à témoigner
- J'informe d'autres personnes/services sur l'évènement
- J'écris un courrier de lecteur
- Je contacte un service spécialisé
- ...

Après l'évènement :

Le gggfon – Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus (tous ensemble contre la violence et le racisme)

Le gggfon est une offre d'information et de conseil des communes de la région de Berne et de Berthoud, sur le thème de la violence et du racisme. Il conseille des particuliers ou des groupes de personnes, des institutions et des communes sur la gestion de la violence et du racisme dans l'espace public (les gares, les discothèques, les écoles, etc.). En plus d'entretiens de conseil, l'offre comprend des ateliers, des cours de formation continue, un soutien spécialisé dans des travaux de projet ou pour la mise en œuvre de projets de prévention artistiques ainsi que la mise en contact avec d'autres services spécialisés.

La Juko (une association pour le travail culturel et social à Berne) gère le projet gggfon, sur le mandat de la Conférence régionale de Berne-Mittelland. Le projet gggfon a été initié en 2000 par la commune de Münchenbuchsee, puis régionalisé en 2002.

Plus d'informations (en allemand) sous <u>www.gggfon.ch</u>.



Processus de conseil pour annoncer une discrimination raciale

Premier entre- tien	Entretiens suivants	Niveau d'action du service mandataire	Niveau d'action des services spécialisés	Conclusion de l'entretien de conseil	Documentation finale/ Monito-ring
					(par le premier service ayant annoncé le cas ou par les ser- vices spéciali- sés ?)
Situation initiale : que s'est-il passé ?	Compléter les informations disponibles jusqu'ici	Conseil psychosocial	Conseil juridique	Résultat du processus de conseil	Comment documenter? Pourquoi documenter? - Exemples de cas pour des cours - Identification de la problématique, dérivation du besoin d'action concret, réalisation de projets d'approfondissement - Exemples de cas pour les relations publiques
Qui était pré- sent ?		Transmission aux services de conseil juridique ou spéciali- sés	Médiation/Conciliation	Atteinte de l'objectif selon le point de vue de la personne qui a solli- cité le conseil	
Quel est le contexte de la discrimination ?			Transmission aux services de conseil juridique ou spécialisés/Retour aux services ayant transmis le cas	Transmission à d'autres interlocu- teurs/trices et services de conseil	
Quelle est la situation de la personne con- cernée ?			Interventions de la collectivité	Conclusion	
Explorer des possibilités d'intervention			Travail de sensibilisa- tion et relations pu- bliques	Contrôle des résultats	Event. monitoring pour vérifier les mesures

Littérature & médias

- Die Geschichte der Menschenrechte (DVD), United Human Rights, 2009
- Schau hin! Bilder und Texte zu Rassismus und Zivilcourage (Fotomappe mit Anregung für den Unterricht), Alliance Sud, Friedensdorf, Juko (éd.). Schulverlag blmv, 2012 (2^e éd.)
- Mut und Zivilcourage. Grundlagen und gesellschaftliche Praxis. Meyer, Gerd. Budrich Verlag, 2014
- Zivilcourage lernen (Hintergrund), Meyer, Dovermann, Frech, Gugel (Hrsg.). Bundeszentrale für politische Bildung, 2004
- Zivilcourage wagen. Wie man lernt, sich einzumischen (Hintergrund) Kurt Singer, Ernst Reinhardt, 2003